



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prêts

Question écrite n° 76201

Texte de la question

M. Jean-Yves Cousin appelle l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur l'enveloppe globale de crédits mis à la disposition des ménages et des entreprises pour 2010. D'après la fédération bancaire française, les banques françaises resteront totalement mobilisées en 2010 pour financer l'économie et développer une offre de crédit correspondant aux besoins des ménages et des entreprises. Elles ont notamment annoncé qu'elles mettraient à la disposition des PME/TPE une enveloppe globale de 38 milliards d'euros sous forme de nouveaux crédits de moyen et long terme afin de financer leurs projets d'investissement. Il lui demande si l'accès à ces crédits sera facilité et quand le dispositif sera mis en place.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attentif aux conditions de financement des entreprises qui constituent un enjeu essentiel pour la croissance et l'emploi. Il s'agit en particulier d'assurer l'accès au crédit des PME, d'autant que ces entreprises verront leur besoin de financement croître avec la reprise de l'activité économique. Le Gouvernement a, dans cette optique, déployé ses efforts depuis l'automne 2008 notamment dans deux directions : le suivi du financement des PME par les banques et le renforcement du soutien public au financement des entreprises. S'agissant en premier lieu du financement bancaire des PME, la Banque de France publie depuis fin 2009 sur son site les encours de crédit que les banques octroient aux entreprises en distinguant selon la taille. Ces données confirment la poursuite de la croissance des crédits à destination des TPE/PME indépendantes. En effet, les encours de crédit octroyés par les banques aux TPE/PME indépendantes ont progressé de 2,5 % sur un an en mars 2010. À titre de comparaison, les crédits octroyés à l'ensemble des entreprises diminuent de 2,3 % sur un an. En ce qui concerne la trésorerie des entreprises, les crédits court terme des TPE/PME indépendantes résistent mieux que la moyenne (- 1,4 % en glissement annuel en mars 2010 contre - 7,7 % pour l'ensemble des entreprises). S'agissant en second lieu des soutiens publics au financement des entreprises, le Gouvernement a renforcé les moyens d'intervention d'OSEO. L'État a demandé à OSEO de garantir 8 Md de crédits bancaires supplémentaires pour les PME et les entreprises de taille intermédiaire. Par ailleurs, OSEO a été en mesure de cofinancer 2 Md de crédits supplémentaires au titre de l'investissement en partenariat avec les banques. En ce qui concerne le haut du bilan des PME et des entreprises de taille intermédiaire, le Président de la République a annoncé, le 5 octobre 2009, 2 Md de financements supplémentaires en fonds propres et quasi-fonds propres via OSEO, la Caisse des dépôts et consignations, le Fonds stratégique d'investissement et le Fonds de consolidation et de développement des entreprises. Enfin, la Médiation du crédit aux entreprises, lancée fin octobre 2008, a prouvé son utilité tout au long de l'année 2009 en accompagnant localement les PME rencontrant des difficultés d'accès au financement. Depuis son lancement fin octobre 2008, la Médiation du crédit a contribué à débloquer 2,7 Md de crédit et à conforter dans leur activité 10 838 sociétés, employant 199 540 salariés. Le dispositif sera maintenu en l'état jusqu'en fin 2010. La mobilisation du Gouvernement pour soutenir le financement de l'économie et particulièrement des PME se poursuit cette année. Lors de réunions organisées le 11 février et le 5 mars 2010, le Président de la République et le ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi ont demandé aux

dirigeants des 5 principales banques françaises ayant bénéficié du soutien de l'État de poursuivre les efforts réalisés au cours de l'année 2009 et d'assurer un financement efficace de l'économie, notamment des PME, en 2010. Les banques se sont engagées : à reconduire en 2010 le dispositif de suivi mensuel au niveau de chaque établissement des encours de crédit ; à mobiliser une enveloppe de crédit à moyen et long terme de 38 Md en faveur des PME et des TPE, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2009 ; à mobiliser une enveloppe de crédits de trésorerie en faveur des TPE et PME de 58 Md ; à réduire à quinze jours maximum les délais de décision pour l'octroi de financements de besoins courants aux TPE et PME dès lors que le dossier reçu est complet ; à apporter une attention particulière aux demandes en fonds propres des TPE et PME indépendantes. Ces dispositifs joueront leur rôle de soutien au financement des entreprises et, partant, de soutien au redémarrage de l'activité économique, tout au long de l'année 2010.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Cousin](#)

Circonscription : Calvados (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76201

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2010, page 4148

Réponse publiée le : 27 juillet 2010, page 8323